

# Feuille de tarifs pour les prestations de service 2026

Les conditions générales suivantes s'appliquent :

- Les temps de déplacement et d'attente sont facturés sur la base des travaux effectués
- Les temps de déplacement sont compris dans les forfaits

## Aperçu des tarifs horaires nets & forfaitaires

N°	Description des prestations	Coûts
	Les taux forfaitaires se réfèrent aux installations standard	
	Systèmes de maintien de pression tels que Variomat Giga comme installation d'eau chaude ou spéciale	Sur demande
1	<b>Personnel spécialisé, tarifs horaires</b>	
	Déploiement du personnel spécialisé	selon le travail
	Technicien de maintenance	CHF 173,14
	Technicien pour installation spéciale	CHF 232,59
2	<b>Systèmes de maintien de pression, forfaits</b>	
	Mise en service des système de maintien de pression commandé par pompes ou par compresseur :	
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 602,85
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 1.004,41
	Dans la catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 1.280,80
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 740,53
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 1.129,57
	Dans la catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 1.405,96
	Dans la catégorie 3 (RSC Compact/Servitec S)	CHF 553,83
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 279,52
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 540,27
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 815,63
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 1.500 L	CHF 298,30
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 3.000 L	CHF 565,31
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) Récipient jusqu'à 5.000 L	CHF 840,66
	Autre installation le même jour/site, catégorie 3 (RSC Compact/Servitec S)	CHF 173,14
	IBN Fillsoft associé à Fillguard, Fillcontrol Plus Compact	CHF 117,86
	IBN Fillcontrol Plus	CHF 117,86
	IBN Master Slave	CHF 548,62
	IBN I/O Modul	CHF 127,25
	IBN Bus-Modul	CHF 127,25
	Maintenance conformément au contrat de maintenance existant d'une durée contractuelle d'au moins 2 ans :	
	Dans la catégorie 1 (1 pompe)	CHF 527,76
	Dans la catégorie 2 (2 pompes)	CHF 652,92
	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe)	CHF 307,69
	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes)	CHF 389,04

Maintenance ponctuelle sans contrat de maintenance :	
Dans la catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	CHF 615,37
Dans la catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	CHF 762,43
Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	CHF 366,09
Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	CHF 454,75

### Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les montants et frais supplémentaires susmentionnés s'entendent hors T.V.A. légale applicable au jour de la livraison/prestation. Selon

l'assujettissement à la TVA du destinataire des prestations de construction conformément à § 13b, al. 5, phrase 2 en relation avec l'al. 2, n° 4 UStG (loi allemande sur la T.V.A.) (mécanisme d'autoliquidation).

## Déploiement et frais de déplacement

Le déploiement de personnel spécialisé s'effectue conformément aux exigences légales :

- Facturation des frais d'hébergement sur la base des dépenses réelles
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location
- Facturation des frais d'un voyage en train ou en avion de 2e classe ainsi que les suppléments applicables pour le transport des bagages et des outils de montage
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location, pour assurer l'acquisition de matériel par exemple

### Base de calcul pour les réparations en Suisse

Véhicule	Coûts
Forfait aller-retour	CHF 226,33

## Majorations pour heures supplémentaires et jours fériés

Les majorations suivantes seront facturées pour les heures supplémentaires et les jours fériés :

Période	Majorations
Pour les deux premières heures supplémentaires quotidiennes	25 % par heure de travail
À partir de la troisième heure supplémentaire journalière	50 % par heure de travail
Travail de nuit, s'il s'agit d'heures supplémentaires	50 % par heure de travail
Travail du samedi	50 % par heure de travail
Dimanche et jours fériés	100 % par heure de travail
Pour des conditions particulières de travail :* - Travail à partir de 5 mètres de hauteur - Travail exposé à un haut degré de saleté - Travail dans des pièces excessivement froides ou chaudes - Travail requérant une plus grande quantité de vêtements	20 % par heure de travail

\* Le cas échéant, les conditions particulières de travail sont mentionnées par le technicien de maintenance dans les rapports du service après-vente.